

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE2238

présenté par

M. Benoit, Mme Violland, M. Batut, M. Lamirault, Mme Le Hénanff et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après les mots :

« la France »,

insérer les mots :

« et à la souveraineté des agriculteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de mettre au cœur de la politique agricole française la place centrale qu'occupe l'agriculteur.

La souveraineté de l'agriculteur est au fondement de la souveraineté alimentaire de la France.